

Courrier de Tourcoing

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS 6 mois fr. 2.50
 un an fr. 5.00
 Départements et Étranger : le port en sus

Rédaction & Administration
 43, Rue du Tilleul, TOURCOING

INSERTIONS Annonces la ligne, 15 cent.
 Réclames id. 40 cent.
 Demandes d'emploi: id. 10 cent.

LE COURRIER DE TOURCOING est en vente :

au Débit de tabacs, Grand'Place
 au Débit de tabacs, rue de la Clootie, 31.
 chez M. Duquennoy, débitant de tabacs, rue d'Anvers.
 chez M. Cyrille Vannesbus, libraire, rue de la Dime.
 chez M. Emile Vannesbus, libraire, rue du Midi.
 Aux Bibliothèques de la Gare (intérieur et extérieur).

« LIVRE JAUNE » et « LIVRE BLEU »

Pour répondre aux interpellations de la Chambre des Communes et de la Chambre des lords, le ministère anglais publia, il y a environ un mois, un « Livre bleu » sur l'arrangement anglo-français du 8 Avril. Il contenait le texte, dans les deux langues, des accords intervenus, plus une dépêche de lord Lansdowne à sir Edmond Monson, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris, expliquant la portée de ces accords.

Le ministre anglais des Affaires étrangères s'occupait surtout et naturellement de faire ressortir les avantages recueillis par l'Angleterre. Mais ce n'était qu'un côté de l'arrangement, il y manquait le pendant français.

M. Delcassé vient de lui donner avec le « Livre jaune » qu'il a fait distribuer jeudi au Parlement. Le « Livre jaune » français est un peu plus développé que le « Livre bleu » anglais. Comme celui-ci, il contient le texte des accords dans les deux langues, mais la dépêche, adressée par M. Delcassé, à la date du 12 Avril, à tous nos ambassadeurs, à notre ministre à Tanger et à notre représentant au Caire, est plus longue et plus précise que celle du chef du « Foreign Office » et le document est de plus accompagné de deux cartes relatives aux remaniements territoriaux en Afrique.

Le Parlement français qui va avoir, lui aussi, à discuter cette œuvre diplomatique, se trouvera éclairé aussi bien que possible.

Il y verra, par exemple, en quelle décadence nous avons laissé tomber, en ce qui touche à nos droits de pêche à Terre-Neuve, les privilèges que nous aurions assurés le traité d'Utrecht. Le poisson se faisait de plus en plus rare dans les parages du French Shore et, de 10 000, le nombre de nos pêcheurs était tombé à 4 ou 500, voire, en ces derniers temps, à 238. Par contre, la population terre-neuvienne, que nos privilèges empêchaient d'utiliser une partie de l'île s'est élevée de 4 000 ou 5 000, son chiffre de 1713, à 210 000. Cette situation anormale justifie, à elle seule, l'accord intervenu qui garantit à l'avenir nos intérêts dans la mesure nécessaire. « On voit, écrit M.

Delcassé dans sa dépêche, que, pour écarter des risques de conflits qui menaçaient de devenir inquiétants, nous ne faisons qu'abandonner à Terre-Neuve des privilèges difficilement défendables et nullement nécessaires, en conservant l'essentiel, c'est-à-dire la pêche dans les eaux territoriales, et en mettant pour l'avenir hors de toute contestation possible un droit précieux, celui de pêcher librement, ou d'acheter sans entraves la boëtte sur toute l'étendue du French Shore ».

De plus des indemnités en argent sont assurées à nos nationaux de Terre-Neuve.

Les avantages territoriaux que nous avons obtenus en Afrique sont des plus sérieux pour l'avenir de notre colonisation de l'Ouest africain jusqu'au Tchad. L'énumération portant sur des noms et des régions avec lesquels le lecteur est encore peu familiarisé serait peut-être fastidieuse.

Quant à l'avantage capital qui résulte pour nous de l'arrangement du 8 Avril, c'est-à-dire le droit de comprendre le Maroc dans notre sphère d'influence, sans cependant modifier son statut politique, ni porter atteinte aux intérêts des autres puissances, il est trop manifeste pour qu'il soit besoin de le souligner longuement. C'est une conquête pacifique.

La difficulté était du côté de l'Espagne, mais la dépêche du 12 Avril a un passage rassurant et qui confirme aussi bien le texte même de l'arrangement franco-anglais que le commentaire qu'en a donné lord Lansdowne. « Nous nous concerterons, dit M. Delcassé, avec le gouvernement du roi avec le désir de donner satisfaction aux aspirations légitimes d'un pays voisin et ami ».

En ce qui concerne l'Égypte, tout en abandonnant des prétentions qui ne pouvaient plus être que platoniques, nous sommes confirmés dans le développement des intérêts matériels et moraux que nous possédons dans ce pays.

« Nous conservons, et c'est encore M. Delcassé qui parle, toutes les garanties nécessaires à la sauvegarde des intérêts financiers de nos nationaux. Nous en obtenons même de nouvelles par l'engagement qui est pris vis-à-vis de nous de ne pas convertir ou rembourser, avant plusieurs années, les nombreux titres égyptiens que nos porteurs conservent en raison de la sécurité que leur donne le maintien de la Caisse de la Dette ».

Enfin, loin d'être les mauvais marchands dans un arrangement d'ailleurs poursuivi et conclu des deux parts avec une loyauté incontestable et avec un désir manifeste de renouer et de développer sympathiquement les meilleurs rapports, nous pouvons dire, comme de tout traité heureux, que chacun y trouve son compte.

Des différends qui auraient pu mal tourner sont aplatis et la paix entre les deux pays qui, bien qu'en puisse penser l'Allemagne, marchent en tête de la civilisation, est affermie sur une base stable et sûre.

Georges LAURENCE.

INFORMATIONS

Le Sénat a abordé vendredi dernier le projet de loi relatif à la contribution des patentes et qui lui revient de la Chambre avec des modifications.

Les 14 premières articles ont été votés. A la discussion de M. Sibillot, d'accord avec le ministre des Finances, l'article 15, qui concerne le régime des sucres, a été renvoyé à la Commission.

Mardi nouvelle séance, MM. Halgan et de Lamoignon ont interpellé le garde des sceaux à propos de l'entêtement des arrêtés dans les prisons. L'ordre du jour pur et simple, adopté par le gouvernement a été voté par 173 voix contre 165.

L'interpellation de M. Le Provost de Launay sur les incidents de la « marche de l'armée » a été renvoyée à une séance ultérieure, le ministre de la Guerre étant retenu à la Chambre par la discussion de la loi militaire.

Le Sénat s'est réuni jeudi dans ses bureaux pour nommer sa commission du budget de 1905.

Jeudi dernier, la Chambre a abordé la discussion générale du projet de loi sur la durée du service militaire. Quatre orateurs, le lieutenant-colonel Roussel, M. Gervais, le capitaine Guyot de Villeneuve et le capitaine Messing ont développé leurs vues personnelles.

Vendredi, disquisé de huit interpellations relatives à la mesure prise à l'égard du Saint-Siège à la suite de la publication de la version étrangère de protestation contre le voyage du président de la République à Rome. Le rappel de notre ambassadeur auprès du Vatican a été adopté par 497 voix contre 95.

Après les déclarations faites par M. Briand au nom de la Commission chargée d'étudier les divers projets de séparation des églises et de l'Etat et après celles du président du Conseil, il a été décidé de remettre à la Chambre après la discussion du budget de 1905, c'est-à-dire dans la reprise de la session, en janvier prochain.

Au début de la séance de lundi, le lieutenant-colonel Roussel a interpellé le ministre de la Guerre sur les conditions et les suites de la « marche de l'armée » organisée par le journal « Le Matin » avec le concours de l'autorité militaire.

Le général André a déclaré : « L'expérience que j'ai faite a eu des conséquences que je regrette profondément et je suis le premier à me blâmer publiquement d'avoir autorisé une expérience de cette gravité ».

La discussion a été close par le vote de l'ordre du jour pur et simple (936 voix contre 232).

Par 301 voix contre 225, l'urgence a été votée en faveur de la proposition de M. Dejeante relative à l'abrogation de la loi qui a consacré la France au Sacré-Cœur.

La Chambre a ensuite repris la discussion générale de la loi militaire. Ont été entendus MM. Jules Delafosse, Paul Gouvy et Camille Kraut.

La séance de mardi a été entièrement consacrée au discours du rapporteur général de la loi militaire, M. Maurice Berteaux.

Jeudi matin la Chambre a inauguré les séances qu'elle a décidées de tenir une fois par semaine pour la discussion des lois ouvrières. Elle a commencé par l'extension aux exploitations commerciales de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

À la séance du soir reprise du projet de loi militaire.

Les Conseils généraux doivent être renouvelés par moitié cette année.

Les électeurs des 1 500 cantons sortants seront probablement convoqués pour le premier dimanche de juillet. La session des Conseils généraux s'ouvre, cette année, le 23 août.

Vendredi, devant le Conseil de guerre du 9^e corps, à Tours, ont comparu les cinq officiers du 116^e de ligne, inculpés de refus d'obéissance lors de l'expulsion des Frères de l'Étoile et précédemment condamnés par le Conseil du 11^e corps dont le jugement fut cassé pour vice de forme. Ils ont été tous les cinq acquittés.

Il ne pourrait que, pour la mise en liberté de M. Pellétan, les Bureaux Unis appellent au secours de la France, en raison de l'autorité dont elle jouit au Maroc.

Le roi d'Espagne finira très probablement à Paris, non pas à la fin de juin, comme on avait dit, mais en automne.

Le bey de Tunis viendra, au 14 juillet, rendre au vicé-président de la République, Mohamed-el-Hadi, à Paris le 13 pour en repartir le 17. Il recevra les honneurs souverains.

La Ligue de l'enseignement organisée, pour le 19 juin, une fête en l'honneur des instituteurs à l'occasion de l'anniversaire du dépôt de la pétition demandant l'établissement de l'instruction laïque, obligatoire et gratuite.

Comme on ne parait plus du colonel Marchand, un journal a prétendu que la « Patrie française » se disposait à en faire son candidat dans le 14^e arrondissement de Paris pour le siège législatif vacant par la mort de Dr Dubois.

Or, un ami autorisé du colonel a déclaré : « Que M. Marchand, de jour où il voudra jouer un rôle politique, ne sollicitera l'investiture de personne. Qu'il se dispose à aller à la campagne pour y préparer une étude sur la réforme et que autre sur les causes de la guerre russo-japonaise ».

Le *Vieux Major*, assure que nous serons du beau temps en juin, du 4 au 19, avec cependant des vents E.-N.-E. à partir du 13. Du 20 au 30, il y aura très fréquemment de la température avec beau temps jusqu'au 24, jours où les vents qui auront été du 1^{er} au 3^o recommenceront à souffler. Les deux derniers jours du mois seront beaux et chauds.

L'Etat-major russe n'a pas encore transmis le rapport sur la prise de Kin-Tchéou. Les pertes énormes subies par les Japonais ont sans doute ralenti leur marche sur Port-Arthur.

Les Russes ont la plus grande confiance dans la résistance de Port-Arthur, mais les Japonais paraissent décidés à s'en emparer coûte que coûte. Ils donnent même la date de fin juin qu'ils se sont fixée pour en finir.

Rien de nouveau en Mandchourie.

Quand l'escadre de la Baltique sera arrivée à Vladivostok, l'amiral Skrydloff aura sous ses ordres 12 cuirassés, 13 croiseurs de premier rang, 5 croiseurs de second rang, 1 croiseur magasin-usine, 3 croiseurs porte-torpilles, 4 canonnières, 22 contre-torpilleurs, sans compter la flotille de torpilleurs et l'escadrille de sous-marins.

ACTUALITÉS

L'armée marche! — Une rénovation de la publicité. — Le moyen d'équilibrer le budget. — Les vieux marcheurs et la « Patrie ». — Les petites misères du Gouvernement. — La Marsaillaise de M. Sibillot et le petit chapeau de M. Macarel. — M. Pellétan fait voter de tempérance et M. Combes rentre dans les ordres.

Si la mascarade de la « Marche de l'Armée » n'avait eu pour épilogue la mort de plusieurs soldats, il n'est pas douteux qu'elle constituerait l'événement le plus gai de la semaine. La troupe offerte à un journal pour lui permettre d'augmenter sa vente, les officiers faisant l'office d'honnêtes-sandwiches et portant le brassard réclame qui apprenait au peuple que le *Matin* se vend cinq centimes et contient les dernières dépêches, ce n'était ni banal ni triste.

Et puis, ça ouvrait à la publicité des horizons jusqu'alors inconnus et ça tirait d'affaire le ministre des Finances, toujours préoccupé de faire à son budget des reprises et des coupures. Imaginez un instant — tout est l'imagination par ce temps de progrès — où l'opération de Dimanche ait passé sans accroc; aussitôt, le haut commerce que représente avec tant de tact, de distinction et d'autorité, l'éminent M. Mascaron, le haut commerce, dit-je, impatient de sortir des vieux moules, se fût jeté sur l'idée et il eût bien fallu que l'Armée marchât pour l'Épicerie, la Droguerie, les Pâtes alimentaires et la Limonade.

Vous me direz que l'idée est évidemment belle, théoriquement du moins, mais d'une mise en pratique difficile, et que nos fantasmes n'auraient pu suffire aux commandes. J'entends bien! Mais rien n'eût empêché le Gouvernement de prêter le concours des troupes montées. Ça n'eût nécessité que la confection de tarifs. Tant pour la cavalerie, tant pour l'artillerie, avec ses canons, tant pour le train des équipages. Et puis, il y aurait eu les pékins des administrations et des services civils. Le cordonnier du coin, dont les ressources sont restreintes, se serait contenté de donner ou de garder-champêtres et pour M. Mascaron, déjà nommé, qui a coutume de bien faire les choses, le Conseil d'Etat eût marché.

Du coup, il n'eût plus été possible de nous traiter de peuple rétrograde puisque tout le monde serait allé de l'avant et, désarmés, le qualificatif de « vieux marcheurs » appliqué à un honorable magistrat eût été aussi flétrissant que l'épithète de « bon citoyen » ou que celle de « patriote », puisque c'eût été rendre service à son pays que d'arperter les grands chemins.

Seulement, chez nous, c'est toujours la même histoire : nous ne pouvons pas tirer parti de belles idées. Celle du *Matin* était générale et pourtant le public ne l'a pas trouvée à son goût et la Chambre, dont on connaît cependant l'indépendance et dont on apprécie tous les jours la sagesse, a eu beau encourager le Gouvernement dans son expérience, il est attendu que l'os marcheurs plus, le demandeur quelle vis doit faire *Le Journal* — la concurrence — qui préparait sous main une course de magistrats avec, pour entraîneur, le président Mignaud, et M. Rouvier qui attendait le succès de la combinaison comme un pauvre attend la fortune.

Il faut avoir la franchise de reconnaître que le ministre a du mérite à tenir sa maison dans des difficultés qu'il traverse sans cesse. Je ne parle pas politique et, au surplus, on n'est pas sur terrain que sont semés les petits soucis. Nos députés sont d'accord pour les petits soucis de la séparation des Églises et de l'Etat, de l'impôt sur le revenu, ni des récentes surréalistes ni de rien qui soit capable de troubler cette bonne entente. On fait des gestes — de petits gestes — pour ne rien casser autour de soi — et l'on vit... Pourvu que l'on vive!

Mais il y a, par exemple, M. Sibillot et M. Macarel. Ça ne vous dit rien? Vous ne lisez pas l'*Officiel* et le général André vous cache ses petites chagrins. Voici donc : M. Sibillot se plaint et que le ministre de la Guerre lui ait voté son sentiment n'ôte de transformer le *Marsaillaise*

lente en défilé national n'a pas scolarité de l'infanterie et qu'il se soit permis le déshonneur d'être partitionné dudit défilé croisés avec d'autres et tambours par son père. Et si le général André, se réclame, son général André, 25 000 fr. de dommages-intérêts.

Quant à M. Macarel, c'est encore plus. Ne prétend-il pas que l'uniforme, inopiné l'in dernier pour l'infanterie et dont le chapeau non râblé et crinément la grâce, a été inauguré par lui et n'en réclame-t-il point la gloire? Ou a-t-il un projet qu'on peut!

Si j'étais le Ministre de la Guerre, je senterais sur cette bonne fortune et je me battrais de proposer que ces deux grandes idées ne soient pas de mon œuvre. Mais le général André, dont à ce qu'on sache que son passage aux affaires a été marqué de réformes profondes et il a été entièrement en face des revendications de ses deux investisseurs.

M. Pellétan et M. Combes sont bien méritamment atteints. Le premier vient d'être nommé grand-croix de Saint-Maurice et Lazare et le second grand-croix de l'Ordre de la Couronne.

Or, tandis que le premier de ces ordres comporte pour le titulaire l'obligation de faire vote de tempérance et d'abstinence, le second a pour conséquence d'obliger le Président du Conseil dans la « Milice du Sacré-Cœur de Jésus », ordre monastique dont la maison mère est le séminaire de Colabaie.

M. André plaigraire, M. Pellétan abstiné, passe encore ; mais M. Combes, adhérent à une congrégation... La vie à des retours bien désolants et le roi de Portugal a une troupe bien cruelle.

REVUE POLITIQUE

Quand M. Jaurès lança le pétard de l'*Humanité*, on crut que la publication de la version étrangère de la circulaire aux agences allait faire sauter l'ambassadeur du Vatican et même le Cardinal. On allait voir que M. Combes avait fait son froid au yeux et que son anti-cléricisme n'était pas seulement de façade ni tout simplement un à retenir les liens du « bloc » divisé sur tous les autres sujets.

Cependant, la neutralité des socialistes a traversé, en présence de l'incident romain, des péripéties surprenantes. Après avoir jeté ses vents de ciel livra et soories, ils se sont calmement calmés et c'est-à-peine si vendredi, à la séance d'interpellation sur la politique religieuse, un léger panache de fumée fût-il entré dans le dessous du volcan apaisé!

C'est qu'on avait réfléchi. M. Jaurès avait eu une conférence avec M. Combes et ils s'étaient accordés sur le danger qu'il y aurait à créer inutilement une situation nouvelle. Il n'y a pas, dit-on, d'ailleurs, à se réjouir dans l'incident. Le fait militaire et l'ordre du jour à la milice, qui n'offre aucun danger sérieux, permettent de gagner cahin-caha les vacances de 15 juillet, à la rentrée le budget et on ira ainsi sur la victoire jusqu'à la Saint-Sylvestre. On vivra, n'est-ce pas tout le jeu?

C'est dans cet esprit que fut menée, vendredi, la séance et M. Combes s'en tira comme d'habitude. M. Méline lui-même, avec cette simple différence que celui-ci n'aurait pas eu à constater des sentiments.

Le rapport de M. Nisard, après chef de mission auprès du Saint-Siège, est resté, à l'exception d'un mot, mais l'ambassade resté, et tout resté. Encore une fois le « bloc » a accompli d'une œuvre.

L'incident romain a été réglé dans une forme d'armes courtoises entre M. Delcassé et M. Sibillot et tout le monde a été d'accord, sur tous les bancs républicains, que la mesure du rappel se justifiait, mais qu'il était bon de ne pas aller plus loin.

Ainsi l'incident de la séance a-t-il été réglé dans le débat relatif au sort qu'il convient de faire à tous les projets de séparations des Églises et de l'Etat en ce moment à l'Église.

M. Briand, qui est autorisé à parler au nom de la Commission dont il est l'Etat et le rapporteur éventuel, a établi l'état de la question. Il a parlé avec sagesse et même avec composition. Depuis qu'il a été chargé de rechercher comment on pourrait séparer les églises de l'Etat, il s'est aperçu que c'était une affaire difficile, et il l'a dit en toute loyauté. Il ne dissimule pas comment il croit que le problème se résout, mais il ne dissimule pas non plus, il lui faut seulement quelques mois pour cela, et il a prié la Chambre avec instance de ne rien précipiter avant qu'il ait lui-même étudié les choses. Tout le monde a senti, en cela, que ce serait une grave imprudence et M. Combes a dit que tout le monde. Attention! l'ambassadeur, n'a-t-il dit avec vivacité, et j'ajoute à ce moment, c'est-à-dire, avec soulagement, l'incident de la séance du gouvernement et je demande à la Chambre d'ajourner aussi à cette date. Mais son vote qui s'est toujours bien tenu.

C'est ainsi donc, après la discussion du budget, c'est-à-dire à la rentrée de janvier, que l'on a eu un débat que personnel ni parti ni projet d'effronter.

Les républicains à tout cela ont été surpris de se trouver en face d'un incident qui a été réglé dans une forme si courtoise et si sage. Et il y a eu, en cela, un acte de haute diplomatie.